

Société des encaveurs
de vins suisses

75^{ème}.
anniversaire
1943–2018





Le portrait

La Société des encaveurs de vins suisses a été constituée le 30 juin 1943 à Lausanne dans le but de faire entendre la voix des encaveurs auprès des autorités fédérales et cantonales.

Le cinquantenaire de la SEVS a été fêté lors de l'assemblée générale du 4 juin 1993 au Château de Chillon. A cette occasion, la SEVS avait édité une plaquette et M. Walter Bühler avait rédigé un document fouillé relatant les cinquante premières années de vie de la société.

Selon ses statuts, la Société a pour but :

- De défendre les droits de l'encavage et du commerce des vins, plus particulièrement ceux de ses membres.
- De sauvegarder les intérêts économiques et professionnels de ses membres.
- De promouvoir la profession et les œuvres économiques qui lui sont utiles.
- De représenter les intérêts divers de ses membres, ainsi que ceux de la profession en général vis-à-vis des autorités, de toutes autres instances et de l'opinion publique. Elle informe ses membres.
- De mettre en œuvre les moyens propres à assurer le meilleur niveau de la profession.
- D'étudier et de proposer les solutions pour tous les problèmes intéressant l'encavage et l'écoulement des vins suisses.
- De poursuivre toute autre activité se rapportant directement ou indirectement aux buts ci-dessus.

La SEVS comporte trois sections cantonales dans les cantons de Genève, du Valais et de Vaud. Pour le reste, elle est composée de membres individuels. La SEVS regroupe ainsi 70 entreprises qui exercent l'encavage et le commerce de vins. On peut considérer que les membres de la SEVS encavent ou commercialisent une part importante de la production totale de vins en Suisse (part estimée entre 40 et 50 %).

Depuis 2006, la SEVS est un groupement permanent de l'Association suisse du commerce des vins (ASCV) au sein de laquelle elle représente l'encavage. La SEVS est partie prenante dans l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS). Elle joue un rôle important dans le Groupement technique de l'économie viti-vinicole suisse et elle est membre fondatrice de la Fondation en charge du Contrôle du commerce des vins. Elle a participé à la création de Swiss Wine Promotion SA dont elle est actionnaire.

Comité au 1^{er} janvier 2018

Claude Crittin.....	président dès 2017 (membre dès 2003)
Louis-Philippe Burgat	(membre dès 2017)
Jacques Cordonier	(membre dès 2017)
Grégoire Dubois	(membre dès 2011)
Daniel Dufaux	(membre dès 2016)
Didier Fischer.....	(membre dès 2009)
André Fuchs	(membre dès 2008)
Benjamin Massy	(membre dès 2016)
Amédée Mathier.....	(membre dès 2000)
Benoît de Montmollin.....	(membre dès 2017)
Philippe Rouvinez	(membre dès 2017)

Secrétariat

Le secrétariat de la SEVS a été confié au Centre Patronal, bureau de Berne. Olivier Savoy assume à la fois le secrétariat de la SEVS et la direction de l'ASCV.

Présidents

1943–1972.....	Henri Cottier
1972–1975.....	Edmond Gay
1975–1981.....	Marcel Rochat
1981–1987	Walter Bühler
1987–1992	Claude Jan
1992	Jean-René Germanier (par intérim)
1992–2002	André Bochatay
2002–2009	Olivier Badoux
2009–2017	Philippe Varone
dès 2017	Claude Crittin



L'introduction

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis les festivités du 50^{me} anniversaire du 4 juin 1993 à Chillon. Le comité de l'époque, placé sous la présidence d'André Bochatay, avait pour membres : Olivier Badoux, Charles Favre, Jean-René Germanier, Gilbert Hammel, Hans-Rudolf Hirt, Pierre de Montmollin, Jean-Martin Philippoz, Gérard Stalder et Jean-Philippe Testuz. Le secrétariat était assumé par Me François-Daniel Golay.

Le présent document a pour but de fixer quelques repères historiques et de mettre en évidence les mutations de la SEVS elle-même et du monde viti-vinicole durant le dernier quart de siècle.

La SEVS a subi de profondes transformations dans ses structures et son organisation depuis 1993. Dans un premier temps, elle a intégré comme membres collectifs la Société des encaveurs de vins du Valais (SEVV) et l'Union des encaveurs et négociants en vins Vaud-Fribourg, tout en conservant les membres individuels pour les autres régions.

Dans un deuxième temps, la SEVS s'est rapprochée de l'Association suisse du commerce des vins (ASCV), dont elle est devenue un groupement permanent, si bien que les deux secrétariats sont actuellement regroupés sous le toit du Centre Patronal. Les autres organisations de la branche viti-vinicole ont également changé de visage. La création de l'Interprofession du vin suisse (IVS), qui s'est elle-même transformée en Interprofession

suisse du vin (ISV) puis en Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) a considérablement changé la donne. Le rôle et l'importance de l'IVVS pour la production et le commerce des vins indigènes et de l'ASCV pour le commerce des vins en général se sont accrus au détriment du rôle et de l'importance de la SEVS.

Au cours des vingt-cinq dernières années, le cadre légal dans lequel la branche du vin exerce son activité a subi de profondes modifications. Il suffit de citer la libéralisation des importations par l'introduction d'un contingent tarifaire unique, la modification du Statut du vin, l'introduction de limites de rendement à la surface, la définition des différentes catégories de vins, l'adaptation progressive à la législation alimentaire et viti-vinicole de l'UE, la suppression du droit de coupage avec des vins étrangers, l'introduction du droit foncier rural, de la TVA, etc.

L'évolution de la société et des comportements a également exercé une incidence profonde sur la consommation de vins (introduction du 0.5 % - Via Sicura - campagnes de prévention). La connaissance du marché a permis au monde du vin de s'adapter aux nouveaux modes de consommation tant en ce qui concerne l'évolution du vignoble et les volumes produits que les types de vins mis sur le marché.

Dans cette période de mutations, la SEVS a maintenu son cap et a défendu avec conviction les intérêts de la production, de l'encavage et de la commercialisation des vins indigènes. Dans la défense des intérêts de ses membres, la SEVS a parfois manqué d'anticipation et a tenté de ralentir les changements plutôt que de les accompagner.

La branche du vin dans son ensemble est confrontée à de nouveaux défis : si elle veut devenir centenaire, la Société des encaveurs de vins suisses devra savoir préparer l'avenir en permettant à la fois de préserver le vignoble suisse et de promouvoir la consommation des vins indigènes dans un monde qui change (digitalisation - durabilité et traçabilité - nouvelles habitudes de consommation). L'enjeu réside dans le maintien d'une défense efficace des entreprises qui assurent l'encavage ou la commercialisation de près de la moitié de la production des vins indigènes.



Membres

1000

- 1026 Denges**
Heineken Switzerland AG
- 1095 Lutry**
Pinget Vins SA
- 1096 Cully**
Les Frères Dubois SA
- 1098 Epesses**
Massy Luc, Vins
- 1110 Morges 1**
Bolle & Cie SA
- 1112 Echichens**
Cruchon Henri, Cave du Village SA
- 1173 Féchy**
Kursner Vins SA
- 1180 Rolle**
Hammel SA
Schenk SA
- 1209 Genève**
Jeddo Entreprise SA
- 1211 Genève 26**
Gaud Jean-Paul SA*
- 1217 Meyrin**
Liège Ribas SA*
- 1242 Satigny**
Cave & Domaine Les Perrières SA
La Cave de Genève SA
- 1618 Châtel-St-Denis**
Marsens Etiquettes SA*
Säuberlin & Pfeiffer SA*
- 1635 La Tour-de-Trême**
Morand Frères SA – Vins en gros
- 1788 Praz (Vully)**
Schmutz Vins SA
- 1800 Vevey 1**
Obrist SA Vevey
- 1806 St-Légier-Chiésaz**
Hoehn François
- 1860 Aigle**
Badoux Henri SA
- 1908 Riddes**
Maye les Fils SA

- 1920 Martigny**
Caves Orsat SA
Imesch Vins Sierre
Jacquérioz Alexis SA
Pitteloud Marius & Fils
- 1950 Sion**
Cave Dubuis et Rudaz
Charles Bonvin SA
Les Celliers de Sion SA
Maison Gilliard SA
- 1951 Sion**
Cave Fin Bec SA
Domaine du Mont d'Or SA Sion
Favre SA
Kramer & Spahni*
- 1955 St-Pierre-Clages**
Cave Anne et Bertrand Gaillard-Giroud
- 1955 Chamoson**
Cave La Tornale
Cave St-Pierre SA
Gay Maurice SA
- 1957 Ardon**
Delaloye Gaby et Fils SA,
Vins – Rives du Bisse
- 1963 Vétroz**
Cave Hubert Germanier SA
Germanier Jean-René SA
- 1964 Conthey**
Cave des Biolles, Stéphan Solliard SA
- 1966 Ayent**
Cave Emery SA
- 1967 Bamois**
Chai du Baron SA
- 1976 Erde**
Cave La Colombe SA Conthey

2000

- 2012 Auvernier**
Caves du Château d'Auvernier
Domaine de Montmollin SA
- 2013 Colombier**
Caves de Chambleau

- 2017 Boudry**
Caves Châtenay-Bouvier SA
- 2036 Cormondrèche**
Caves du Prieuré
- 2072 St-Blaise**
Domaine Saint-Sébastien – Kuntzer SA
- 2088 Cressier NE**
Domaine Grisoni SA
Domaine Nicolas Ruedin
- 2512 Tüscherz-Alfermée**
Hirt Hans-Rudolf

3000

- 3932 Visperterminen**
St. Jodernkellerei
- 3953 Varen**
Cave du Chevalier Bayard
- 3960 Corin-de-la-Crête**
Cave St-Michel, Pierre-Elie Rey&Fils SA
- 3960 Sierre**
Cave de Riondaz SA
Domaine des Muses SA
Mathier Erhard Vins
Rouvinez Vins SA
- 3970 Salgesch**
Albert Mathier & Söhne AG
Cave du Rhodan, Mounir Weine AG
Cave La Chapelle, Gebr. M. & B. Cina AG
Domaines Chevaliers SA
Gilles et Joël Cina Sàrl, Encaveurs
Kuonen Gregor Caveau de Salquenen
Mathier Adrian Nouveau Salquenen AG
Mathier Franz-Josef AG
- 3978 Flanthey**
Bruchez Vins SA
Cordonier & Lamon SA

8000

- 8180 Bülach**
Vetropack SA*

* membres passifs



Repères chronologiques

Quelques repères chronologiques permettent de mieux comprendre l'évolution de la SEVS et de la viti-viniculture suisse entre 1993 et 2018.

Le 4 juin 1993, la Société des encaveurs de vins suisses fête son 50^{ème} anniversaire au Château de Chillon, sous la présidence d'André Bochatay, porté à la présidence en 1992.

1993 La récolte 1993 est régie par le nouvel Arrêté fédéral sur la viticulture, adopté par les Chambres fédérales le 19 juin 1992 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1993. Les moûts seront désormais classés en trois catégories selon leur teneur naturelle en sucre. Seule la première catégorie permet l'élaboration de vins d'appellation d'origine contrôlée. La Confédération s'est dotée de compétences en matière de limitation des rendements et a fixé les limites à 1,4 kg/m² pour les blancs et 1,2 kg/m² pour les rouges de première catégorie.

Toujours en 1993, le peuple suisse balaie les initiatives jumelles tendant à interdire toute publicité pour le tabac et l'alcool et accepte l'introduction de la TVA.

1994 La libéralisation des importations, voulue par la Confédération, donne lieu à d'âpres discussions au sein de la branche viti-vinicole. Le Conseil fédéral met en vigueur au 1^{er} janvier 1994 la modification de l'Ordonnance sur la viticulture et le placement des produits viticoles (Statut du vin). Un contingent tarifaire unique disponible pour l'importation des vins rouges en fûts et en bouteilles est décidé selon le principe de la globalisation. L'obligation du permis d'importation est abrogée. Elle est remplacée par le système de la licence générale d'importer.

Les divergences apparues au sujet de la libéralisation des importations laissent des traces : l'Union des négociants en vins du Valais (UNVV) et l'Union des négociants et encaveurs Vaud/Fribourg quittent la FSNV qui venait de fêter son 100^{ème} anniversaire. Le Comité de liaison Vaud-

Valais est créé dans l'attente d'une future interprofession.

La libéralisation des importations de vins blancs donne lieu à des disputes et à des rebondissements. Ici encore, le Conseil fédéral ne suit pas les propositions de la SEVS et opte pour une globalisation progressive à partir du 1^{er} janvier 1997 – contingent globalisé des rouges et des blancs à 1'700'000 hl dès 2001 – et vente aux enchères des contingents.

1995 Le nouveau droit alimentaire entre en vigueur au 1^{er} juillet 1995. L'ODAI met au premier plan la protection du consommateur tant par rapport à sa santé que par rapport à son droit à l'information. Comme conséquence de la modification de l'ODAI, on s'attelle à la rédaction d'un Code des bonnes pratiques œnologiques et à l'établissement d'une liste des définitions intégrant une liste positive de dénominations destinée à être avalisée dans les accords à trouver avec l'UE.

1997 Les défenseurs de la viti-viniculture indigène voient la nécessité de se renforcer pour défendre leurs positions dans le cadre de la deuxième étape de la réforme agricole fédérale. Cela débouche, en 1997, sur la création de l'Interprofession du vin suisse (IVS). A la même époque, la modification de l'Arrêté fédéral sur la viticulture donne une base légale au contrôle du commerce des vins et supprime le permis pour l'exercice du commerce des vins.

1998 En 1998 la SEVS modifie ses structures et se transforme : elle intègre le Comité de liaison Vaud-Valais et accepte que l'Union des négociants en vins du Valais (UNVV) et l'Union des encaveurs et négociants en vins Vaud-Fribourg, (UEN Vd-Fr) deviennent des sections de la SEVS. Le principe est accepté au printemps et les statuts modifiés lors de l'assemblée générale d'automne. La SEVS devient partie prenante de l'Interprofession du vin suisse (IVS), qui constitue le pôle production in-



digène tandis que le pôle commerce est représenté désormais par l'Association suisse du commerce des vins (ASCV) née de la fusion entre UNIVIN et la FSNV.

1999 Lors de l'assemblée générale du 10 juin 1999 au Château d'Aigle, André Bochatay est reconduit à la présidence de la SEVS. Avec son comité, il a pour mission de combattre l'introduction d'un impôt sur le vin, de modérer les conséquences de l'abaissement du taux d'alcoolémie de 0.8 ‰ à 0.5 ‰ et de défendre l'encavage et la production indigènes dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE.

La généreuse récolte 1999 pose de manière aigüe la question de l'introduction d'un PLC afin de conférer la maîtrise de l'offre à la profession. L'Ordonnance sur les interprofessions et organisations de producteurs donne une base légale à la création des interprofessions. L'IVS crée un Organisme de promotion des vins suisses (OPVS) chargé de définir la stratégie de promotion des vins indigènes, en Suisse et à l'étranger. La première étude MIS Trend apporte une meilleure connaissance du marché tandis que le rapport du professeur Maillat souligne l'importance de la vitiviniculture dans l'économie suisse.

2001 En 2001, le manque de solidarité des vigneron-encaveurs fait échec à la limitation temporaire de la récolte discutée au sein de l'Interprofession suisse du vin. Le Tribunal administratif du canton de Vaud refuse le PLC, faute de base légale suffisante. Les compétences des interprofessions en matière de limitation des rendements ne sont pas reconnues. Ces compétences restent en main de la Confédération et des cantons.

2002 La nouvelle Ordonnance sur le commerce des vins introduit le système du contrôle équivalent pour les commerces non soumis à la CFCV. La modification de l'ODAI entre en vigueur le 1^{er} juin 2002. Le coupage avec des vins étrangers est désormais interdit. Le coupage avec des vins suisses reste autorisé à concurrence de 10 % en catégorie I et de 15 % en catégorie II.

Les inquiétudes au sujet de la situation du marché des vins blancs suisses poussent la profession à solliciter l'aide de la Confédération pour la modification de l'encépagement et pour la promotion des vins en Suisse. La Confédération prend deux mesures urgentes et transitoires de soutien : elle décide d'une contribution à **l'utilisation non-alcoolique** d'une partie de la récolte 2002, aide qui sera reconduite l'année suivante (action jus de raisin). Elle introduit une contribution au maintien du vignoble suisse sous la forme d'une **aide à la reconversion**. Ce soutien sera renouvelé en novembre 2003 par une modification de l'Ordonnance sur le vin. Cette mesure aura une incidence favorable sur l'évolution du vignoble.

Lors de l'assemblée générale du 6 juin 2002, **Olivier Badoux** succède à André Bochatay à la présidence de la SEVS. En 2003, l'Interprofession du vin suisse (IVS) se mue en Interprofession suisse du vin (ISV) et Philippe Varone en devient le président.



2003 L'ISV met en place l'**Observatoire du marché**. L'OPVS définit un projet global pour la promotion des vins en Suisse et à l'étranger et prend en charge la participation des vins suisses à Expo 02. En 2003, l'ISV crée Swiss Wine Communication SA. L'Ordonnance sur l'aide à la promotion des ventes de produits agricoles permet d'obtenir, depuis le 1^{er} janvier 2004, un soutien financier de la Confédération pour la promotion globale des vins suisses en Suisse et à l'étranger. La professionnalisation des structures s'avère nécessaire.

2004 D'une manière générale, les modifications législatives donnent davantage de moyens et de compétences à l'ISV. Les mesures d'entraides prises par les interprofessions peuvent être rendues con-

traignantes par le Conseil fédéral. Les mesures en faveur de la reconversion du vignoble sont reconduites tandis que les mesures d'assainissement du marché sont rejetées. Les demandes d'aide pour le déstockage des vieux vins ne trouvent pas grâce auprès du Conseil fédéral.

Les discussions concernant l'étape future de la politique agricole fédérale (PA 2011) sont engagées dès 2004 avec pour objectif d'améliorer la valeur ajoutée de la branche, de mettre sur le marché des produits adaptés aux exigences des consommateurs et d'assurer une plus grande traçabilité. **La déclaration des sulfites** devient obligatoire à fin 2005 en vertu de la reprise de la législation européenne en la matière.

2005



2006 Pour des raisons de rationalité et d'économie, un **rapprochement entre l'ASCV et la SEVS** est concrétisé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2006. La SEVS devient un groupe permanent de l'ASCV au sein de laquelle elle représente l'encavage. Après 26 ans d'activité, Me François-Daniel Golay abandonne le secrétariat de la SEVS qui est regroupé avec celui de l'ASCV. Suite au rapprochement avec l'ASCV, la SEVS doit revoir ses structures et son budget, notamment la question des cotisations, de manière à réaliser des économies et à éviter les doublons.

Les difficultés financières de **Swiss Wine Communication SA**, mises en lumière lors de l'établissement des comptes 2005, aboutissent à la faillite. Le plan d'assainissement préparé par SWC SA n'a trouvé

grâce ni auprès de l'OFAG, ni auprès des cantons. Cette situation provoque une crise au sein de l'ISV. Les tâches de promotion sont confiées à une nouvelle association « **Swiss Wine Promotion** » dans laquelle les offices régionaux de promotion sont fortement impliqués.

2007 En 2007, les Chambres fédérales révisent la Loi fédérale sur l'agriculture dans le cadre de la Politique agricole 2011. Le Conseil fédéral adopte un premier train d'ordonnances avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La nouvelle Ordonnance sur le vin définit trois régions pour lesquelles les teneurs minimales en sucre naturel et les rendements maximums sont fixés. Le classement des vins en trois catégories est remplacé pour un classement en vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC), Vins de pays et Vins de table.



La Confédération est désormais seule compétente pour définir les exigences des Vins de pays et des Vins de table. Elle est également compétente pour fixer le cadre dans lequel les cantons peuvent régir les vins d'appellation d'origine contrôlée.

Les dispositions relatives au contrôle du commerce de vins et au contrôle de la vendange sont regroupées dans la nouvelle Ordonnance sur le vin. Une fondation de droit privé est constituée pour succéder à la Commission fédérale du contrôle du commerce des vins. La SEVS y participe.

2009 La nouvelle Loi sur la **formation professionnelle** entre en vigueur en 2009. Elle oblige la branche du vin à mettre en place de nouvelles structures et un financement pour la formation professionnelle. Cela sera fait grâce à la création de AgriAli-Form, structure chargée de satisfaire aux exigences de la nouvelle législation. Dans la foulée, la SEVS participe à la création de la Commission nationale pour la formation professionnelle des cavistes. Il est ensuite décidé que les contributions AgriAli-

Form seront encaissées par l'ASCV auprès des encaveurs et des conditionneurs de vin soumis au Contrôle suisse du commerce des vins.

Lors de l'assemblée générale du 9 septembre 2009 à Champéry, **Philippe Varone** succède à Olivier Badoux à la présidence de la SEVS. Olivier Badoux conserve quant à lui la présidence de l'ASCV.

2010 2010 voit la mue de l'Interprofession suisse du vin (ISV) qui devient **l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS)**, sous la présidence du Conseiller national **Laurent Favre**.

La modification de l'Ordonnance sur le vin suscite une discussion au sujet de la protection des dénominations traditionnelles. La législation alimentaire est progressivement adaptée au droit de l'UE. L'entrée en vigueur de la modification de la Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce introduit l'application du principe du Cassis de Dijon. L'édulcoration des vins est rendue possible, les cantons pouvant y déroger pour les AOC.



2011 En 2011, la nouvelle IVVS a demandé et obtenu du Conseil fédéral, qu'il confère la force obligatoire à la perception d'une contribution à la surface et aux volumes encavés (0,5 ct/m² et 0,5 ct/kg) pour assurer le financement de la campagne de promotion des vins suisses.

La SEVS et l'ASCV vivent une année 2011 mouvementée. Le mandat du secrétaire de la SEVS et directeur de l'ASCV est résilié. Il est transféré au Centre Patronal, bureau de Berne. C'est Olivier Savoy qui assume désormais la direction de l'ASCV et le secrétariat de la SEVS.

Le projet de Loi sur l'alcool abandonne la taxe sur le vin. La nouvelle législation alimentaire permet le coupage de la Dôle blanche et de l'œil de perdrix avec du vin blanc.

2013 La détérioration de la situation du marché (franc fort, tourisme d'achat, stocks pléthoriques) incite l'IVVS, appuyée par de multiples interventions parlementaires, à demander l'aide de la Confédération. Il faut attendre le mois de mai 2013 pour que le Conseil fédéral décide d'approuver un budget de CHF 10'000'000.- pour assainir les stocks de vins AOC. L'orage de grêle du 20 juin 2013 et la faible récolte qui suit ont pour conséquence que l'aide au déstockage enregistre un échec relatif. Seul un montant de CHF 4'600'000.- est utilisé.

2014 La nouvelle Ordonnance sur les boissons alcooliques entre en vigueur au 1^{er} janvier 2014. L'application des dispositions concernant les nouvelles pratiques en matière d'enrichissement crée la discussion. La modification, au 1^{er} avril 2014, de l'Ordonnance concernant les importations touristiques a pour effet de limiter à 5 litres (6 bouteilles) les importations en franchise de marchandises dans le trafic touristique. Au-delà, une taxe de CHF 2.-/litre est perçue jusqu'à 20 litres. La SEVS s'est fortement engagée pour limiter les effets de cette législation puisqu'il était question de fixer la franchise à 20 litres.

L'IVVS décide la mise en place d'un nouvel **Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)** en collaboration avec Changins et un institut spécialisé. La Loi sur l'agriculture révisée est votée par le Parlement : elle supprime les limites de revenus et de fortune pour les paiements directs.

2015 En 2015, la SEVS conduit une étude comparative des mesures de soutien dont bénéficie la vitiviniculture dans l'Union européenne. L'IVVS enregistre le départ de son président Laurent Favre, élu au Conseil d'état du canton de Neuchâtel. Il sera remplacé en 2016, par **Marco Romano**, conseiller national tessinois.

De nombreux dégâts sont constatés dans le vignoble en relation avec l'utilisation de produits de la Maison Bayer (Moon Privilege). La question de la réparation des dommages se pose de manière douloureuse.

Suite aux affaires de fraudes dénoncées par le Contrôle suisse du commerce des vins et qui ont fait la une des médias en 2014-2015, l'OFAG rend un rapport qui préconise le renforcement de l'efficacité du contrôle de la vendange, le contrôle unique du commerce des vins et le renforcement de la surveillance de la Confédération.

2016 La SEVS apporte sa contribution à la politique de prévention de la santé. Après avoir soutenu le projet Educ'alcool, elle participe à la discussion concernant le programme national alcool (PNA) et décide de participer, avec l'ASCV, au concept **Wine in Moderation**.

2017 Elu à la présidence de la Ville de Sion, Philippe Varone a dû abandonner la présidence de la SEVS au 1^{er} janvier 2017. **André Fuchs** a assuré l'intérim jusqu'à l'élection de **Claude Crittin** à la présidence de la SEVS lors de l'assemblée du 19 mai 2017.

Lors de cette même assemblée, la SEVS a décidé de participer à la création de la société anonyme Swiss Wine Promotion SA, qui succède à l'association SWP.

Cette nouvelle structure, en main de la profession, aura la lourde tâche d'appliquer la nouvelle stratégie de promotion des vins suisses en Suisse et à l'étranger.

2018 La SEVS fête son 75^{ème} anniversaire en tenant son assemblée générale à Wädenswil et en organisant une journée de travail sur l'avenir de l'encavage suisse.



Les mutations

La lecture de ce survol des 25 dernières années, présenté de manière chronologique, confirme que la Société des encaveurs de vins suisses et la branche du vin ont subi de profondes mutations au cours de ce quart de siècle. Celles-ci ont touché tous les aspects de l'activité viti-vinicole. Elles se sont accompagnées ou ont résulté de multiples changements législatifs.

1. Organisations professionnelles

Que sont devenues les organisations qui représentaient l'encavage et le négoce des vins en 1993 ? La Fédération des négociants en vins (FSNV) s'est transformée et élargie pour devenir l'Association suisse du commerce des vins (ASCV). La Commission paritaire de l'Accord n'existe plus.

La Commission de spécialistes de l'économie vinicole suisse a disparu, de même que la Conférence des organisations viti-vinicoles suisses. C'est l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) qui a repris l'essentiel des tâches de ces organismes. Quant à la Commission fédérale du commerce des vins (CFCV) elle a laissé la place à une fondation de droit privé, le Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV).

La SEVS a survécu mais n'est plus la même : elle s'est allégée et s'est alliée à l'ASCV. La SEVS a changé ses structures, son organisation et elle a réduit son budget. Elle constitue désormais un groupement permanent au sein de l'ASCV, organisation dans laquelle elle défend les intérêts de l'encavage et des vins suisses. L'ASCV défend en effet des intérêts plus larges puisqu'elle représente les commerces et entreprises qui mettent en marché l'ensemble des vins consommés en Suisse.

L'Ordonnance sur les interprofessions et les organisations de producteurs a renforcé le rôle de l'IVVS qui est désormais l'interlocuteur privilégié de la Confédération pour tout ce qui touche à la production indigène, et plus spécialement pour tout ce qui concerne la promotion des vins

en Suisse et à l'étranger. L'organe de promotion, aujourd'hui Swiss Wine Promotion SA, dispose désormais d'une stratégie et d'un budget grâce aux prélèvements obligatoires à la surface et au volume et à l'aide proportionnelle de la Confédération.

Dans la défense des intérêts de ses membres, la SEVS agit aussi bien au travers de l'ASCV que par l'intermédiaire de ses membres au sein de l'Interprofession de la vigne et des vins suisses.

2. Vignoble et production

Le vignoble suisse a été préservé dans la période 1993–2018. La surface viticole totale était de 14'557 ha en 1993. Elle est de 14'780 ha en 2016, en incluant les surfaces transfrontalières à Genève. En Suisse romande, on relève les évolutions suivantes :

Valais :
de 5'269 ha en 1993 à 4'875 ha en 2016 (– 394 ha)

Vaud :
de 3'789 ha en 1993 à 3'774 ha en 2016 (– 15 ha)

Genève :
de 1'352 ha en 1993 à 1'409 ha en 2016 (+ 57 ha)

Rien ne change et pourtant tout change : ainsi que le démontrent les graphiques ci-après, le vignoble suisse a considérablement évolué, surtout à la suite des mesures d'aide à la reconversion du vignoble initiées en 2002 et reconduites les années suivantes. En effet, les surfaces plantées en rouges ont sensiblement augmenté tandis que les surfaces plantées en blancs ont diminué.

En 1993, les cépages blancs représentaient le 49 % de la surface totale et les cépages rouges le 51 %. En 2016, la proportion est de 43 % pour les cépages blancs et 57 % pour les cépages rouges. En Suisse romande, les surfaces plantées en rouges sont désormais supérieures aux surfaces plantées en blancs qui occupaient pourtant une position dominante jusqu'en 2005. L'évolution la plus mar-



quée concerne la diminution des surfaces de Chas-selas et l'augmentation des surfaces des spécialités, surtout dans le canton du Valais.

L'évolution des récoltes a été notablement influencée par les modifications législatives, tant sur le plan fédéral (Arrêté de 1992 introduisant des limites quantitatives de rendement) que sur le plan cantonal (adoption des dispositions régissant les AOC). Bien souvent, c'est la nature qui a joué un rôle déterminant (épisodes de grêle en 2005 et 2013, gel de printemps en 2017) et qui a imposé une régulation de la production que les organisations professionnelles ne parvenaient pas à mettre en place.

En 1993, la récolte suisse était de 115,6 mios de litres dont 99,3 mios de litres pour la Suisse romande. La récolte la plus importante de ces vingt-cinq dernières années a été celle de 1999 (131 mios de litres en Suisse dont 108,5 en Suisse romande).

La vendange 2017 totalise 79,2 mios de litres, dont 64,4 en Suisse romande : cela constitue un minimum jamais atteint depuis 1978. La production est en recul de 28,5 mios de litres (- 27 %) par rapport à 2016 en raison des fortes gelées nocturnes en avril et des averses de grêle en août. La diminution a été de 28 % en Suisse romande (- 24,7 mios de litres).



En 1993, on encavait 54 % de blancs ; en 2016, 49 %. On constate donc que la production indigène s'est adaptée aux conséquences de la libéralisation des importations.

Ces dernières années, la récolte indigène, qui a été faible à très faible quatre années sur cinq, n'a plus été en mesure de satisfaire les besoins du marché. Cette situation est préjudiciable. Gageons qu'une fois de plus la nature saura corriger ce déséquilibre.

3. Consommation, importations et marché

La première chose qui frappe lorsque l'on examine les statistiques des ventes de vins en Suisse, c'est la **tendance à la baisse de la consommation**. Dans les années 1983 - 1992, la moyenne de consommation totale de vins en Suisse était de 310 mios de litres. Dans l'exercice 1992-1993, la consommation totale était de 305 mios de litres et la consommation de vins indigènes de 137 mios de litres (près de 45 %). La décennie suivante, la consommation était en moyenne de 295 mios de litres dont 124 mios de litres de vins indigènes (42 %). Entre 2013 et 2016, la consommation totale moyenne a été de 262,5 mios de litres dont 98 mios de litres de vins indigènes (37 %).

Un examen plus attentif révèle que la consommation des vins blancs indigènes a subi une érosion beaucoup plus grande que celle des vins rouges, cela notamment en raison de la globalisation des contingents d'importation ayant favorisé l'augmentation des importations de vins blancs.

Cette évolution ne s'est pas faite sans quelques soubresauts que les mesures fédérales ont partiellement permis d'atténuer. On pense ici à l'utilisation non alcoolique d'une partie de la récolte dans les années 2002-2003, aux mesures d'encouragement pour la reconversion du vignoble dans les années 2003-2008 et à l'opération de déstockage en 2013.

La baisse de la consommation de vins en Suisse est masquée par l'augmentation de la population. Cette baisse est encore plus impressionnante lorsque l'on suit **l'évolution de la consommation par tête d'habitant**. Cette consommation était de 43,6 litres par tête en 1995, et de 33,3 litres par tête en 2016. En 20 ans, la diminution est de près de 24 %.



On peut tenter plusieurs explications à ce phénomène : en premier lieu, on songe à la batterie de mesures qui ont été prises pour corseter la consommation de vin et d'alcool : abaissement de la limite du taux d'alcoolémie de 0.8 à 0.5 ‰ ; législation « Via Sicura » ; mesures de la Loi sur l'alcool restreignant la vente de boissons alcooliques ; multiples campagnes de prévention diabolisant la consommation même modérée de vin.

On peut aussi songer aux dispositions prises en matière d'étiquetage, à l'obligation de mentionner la présence de sulfites, d'allergènes, de danger pour la grossesse, toutes mesures qui présentent le vin comme un produit dangereux. On doit aussi relever les changements intervenus dans la société et principalement auprès des jeunes quant aux habitudes et aux modes de consommation. A cet égard, les études de marché réalisées à la demande de la profession par la société MIS Trend sont éclairantes.

Les importations concernent également les encaveurs de vins suisses. Leur variation rend compte des aléas de la production indigène et des changements dans les modes de consommation.

Lorsque la production indigène ne parvient pas à alimenter les besoins du marché, les importations prennent la place de vins suisses et augmentent. On constate ainsi que la part de marché des vins indigènes a diminué, surtout ces cinq dernières années, notamment en raison de quatre faibles récoltes sur cinq. La relative stabilité des volumes importés cache, pour les vins indigènes, une perte sensible de parts de marché.

Les importations illustrent également les effets de mode, notamment en matière de consommation de vins mousseux et de vins rouges en bouteilles, d'un certain prix, au détriment des vins rouges en vrac. Quant aux importations de vins blancs, elles pallient le plus souvent l'incapacité de la production indigène de satisfaire le marché, que ce soit en raison des volumes produits ou en raison des prix.

La situation du marché est la résultante d'un grand nombre de paramètres. Cela restera vrai tant que la mise en place d'un système de gestion de l'offre n'aura pu être réalisée.

Néanmoins, il convient de souligner les progrès réalisés en matière **de connaissance du marché et des habitudes de consommation**. La mise en place progressive d'un Observatoire Suisse du marché des vins (OSMV), de même que les études de marché MIS Trend offrent aux organisations professionnelles, aux organismes en charge de la promotion ainsi qu'aux entreprises des informations qui doivent permettre aux vins suisses de reconquérir la place qu'ils méritent dans le cœur des consommateurs. Encore faut-il que les acteurs acceptent de participer activement aux enquêtes de l'OSMV.

Le marché des vins suisses à **l'exportation** est insignifiant. Il est retombé au niveau des années 1993-1994 en raison des faibles récoltes enregistrées ces dernières années. L'exportation des vins suisses constitue un marché de niche et non un marché de volume (sauf exception lorsque la production indigène est excédentaire). Pourtant, les efforts en vue d'améliorer la notoriété et la visibilité des vins suisses à l'étranger doivent être poursuivis. La reconnaissance des vins suisses à l'international et leur bon rapport qualité-prix ont une incidence sur la consommation intérieure.

4. Cadre légal et évolution de la société

A la lecture du récit chronologique ci-devant, chacun a pu constater l'évolution de la législation fédérale qui régit la branche viti-vinicole. La viti-viniculture est entrée dans le monde de la libéralisation et de la globalisation. Les législations cantonales ont également subi d'importantes modifications. Toutefois, elles sont davantage marquées au coin de la volonté de maintenir les particularités régionales.

Sur le plan fédéral, les modifications législatives en préparation laissent craindre un renforcement démesuré des contrôles de toute la filière viti-vinicole et une pression plus forte encore dans tout ce qui touche à la prévention, à la santé et à la protection du consommateur.

Il s'impose par conséquent que la SEVS puisse poursuivre sa mission de défense des intérêts de l'encavage et de la commercialisation des vins suisses.



La conclusion

A l'occasion de son 75^{ème} anniversaire, la Société des encaveurs de vins suisses a choisi comme thème de réflexion « L'avenir de l'encavage suisse ». L'interrogation est légitime. Elle pose la question de la survie de la SEVS.

La SEVS risque en effet de disparaître si elle ne se réinvente pas. Pour devenir centenaire, elle doit se préparer à répondre aux défis qui attendent la viti-viniculture suisse.

Au terme de cette revue portant sur les vingt-cinq dernières années, j'arrive à la conclusion que la SEVS ou l'organisme qui sera chargé de défendre l'encavage et la production indigènes devra satisfaire trois exigences :

La première, qui est à l'étude, consiste à envisager un rapprochement avec l'Association nationale des coopératives viticoles (ANCV). Un tel rapprochement fait sens.

La deuxième exigence concerne le caractère « suisse » de la SEVS. Pour mériter ce qualificatif, la SEVS devra regrouper les entreprises d'encavage de toutes les régions viticoles.

Comme troisième exigence, la SEVS doit se transformer en une force de proposition et ne point se contenter de défendre les positions acquises.

Les défis à relever sont en effet multiples. L'un des premiers défis consiste à transformer les menaces exprimées par les milieux de la prévention en atouts pour la promotion d'une consommation de vin raisonnée et modérée. Le projet « Wine in Moderation » peut servir de rampe de lancement pour la promotion d'une nouvelle relation avec le vin, et particulièrement avec les vins indigènes.

Comme deuxième défi, la production de vins indigènes devra répondre aux exigences des consommateurs en matière de protection de la nature, de traçabilité, d'authenticité ainsi qu'à la demande de produits « bio ». En effet, la viti-viniculture suisse ne peut s'arc-bouter sur des modes de production et de consommation qui ne satisfont plus les aspirations des nouveaux consommateurs.

Comment répondre aux attentes des nouveaux consommateurs ? Comment les atteindre et les convaincre ? La réponse à ces questions constitue un troisième défi. Sans doute s'agit-il de recréer un lien entre les vins indigènes et la beauté et la diversité de nos vignobles. De redonner à la consommation de vin le sens d'une expérience liée à la connaissance d'un produit d'exception, chargé d'histoire, de culture, de noblesse et de convivialité.

Enfin le dernier défi, et non des moindres, réside dans la nécessité d'exprimer d'une voix claire et forte la position de l'encavage dans le débat relatif à l'introduction des AOP/IGP. La tendance, inéluctable à mes yeux, de passer du régime des AOC à celui des AOP/IGP devrait donner à la nouvelle formule de la Société des encaveurs de vins suisses l'occasion de fédérer toutes les régions viticoles et de proposer une solution d'avenir qui puisse recueillir l'agrément de tous les partenaires de la filière viti-vinicole suisse.

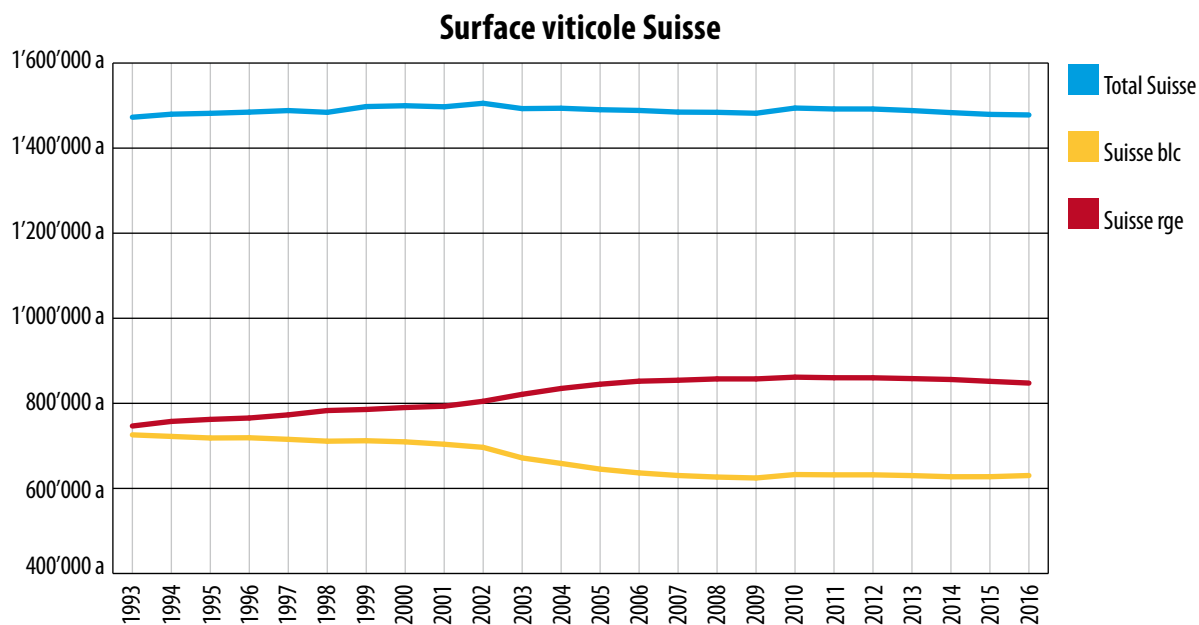
Le vignoble et les vins suisses ont leur place dans la mosaïque des vignobles et des vins du monde. Il appartient aux encaveurs de vins suisses de défendre cette noble cause.

Sierre, avril 2018

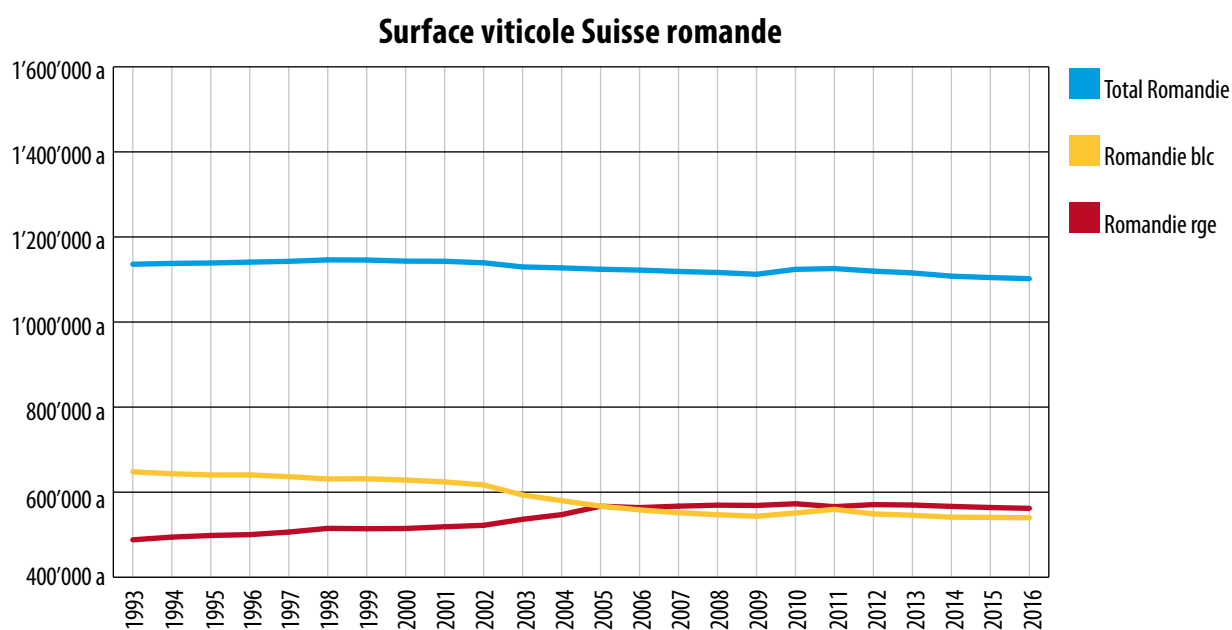
Me Jean-Pierre Guidoux
a.secrétaire de la SEVV



L'encavage de vins suisse en chiffres



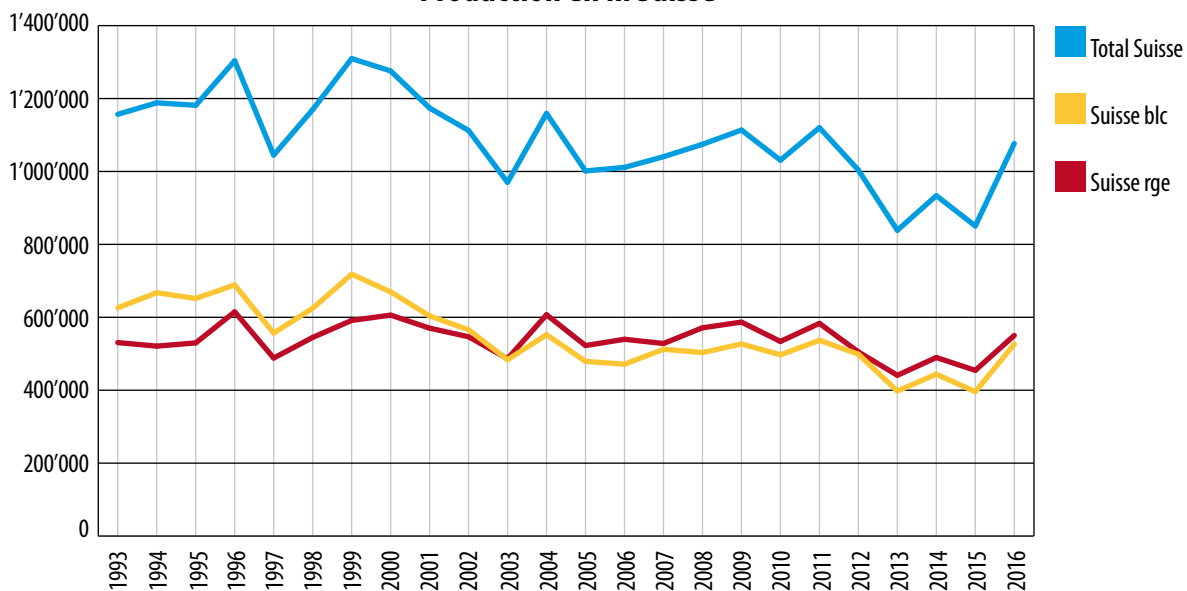
À des fins de clarté, l'échelle du présent graphique ne commence pas à 0



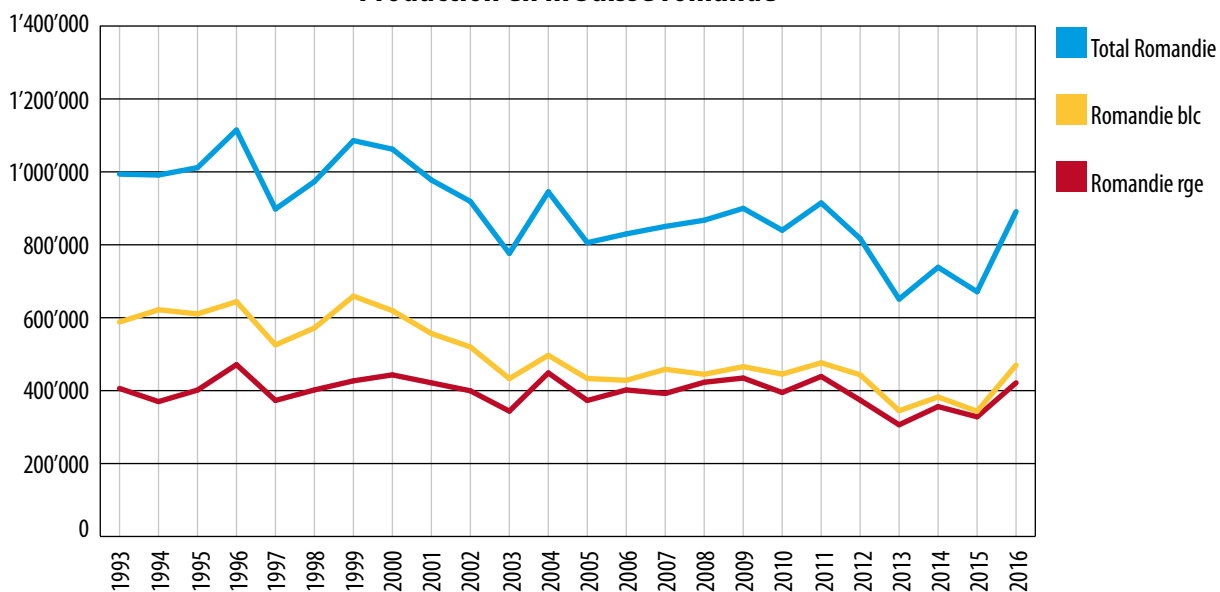
À des fins de clarté, l'échelle du présent graphique ne commence pas à 0



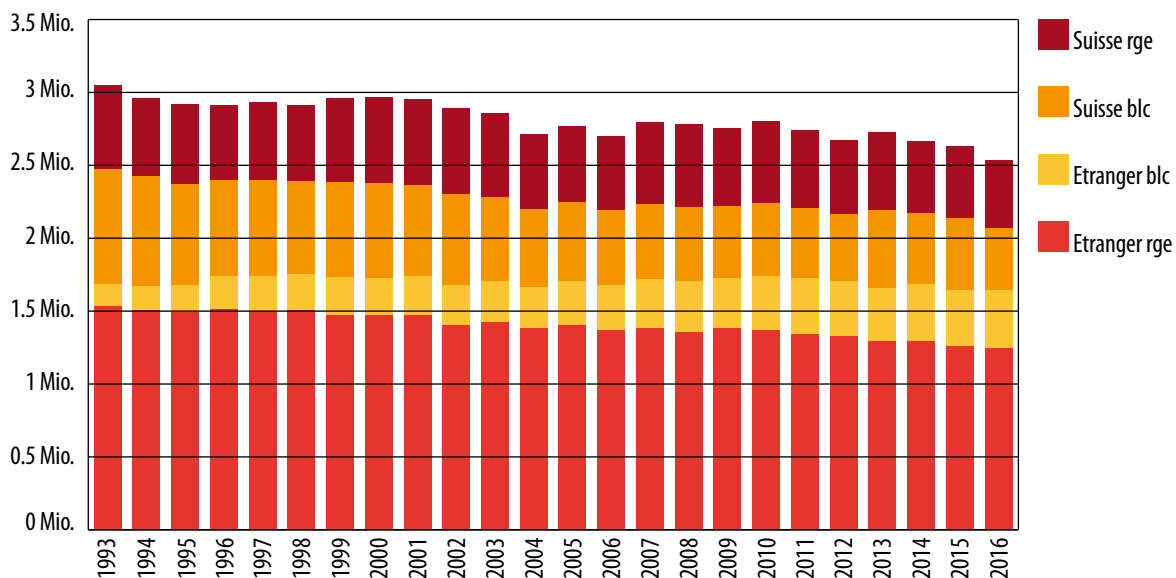
Production en hl Suisse



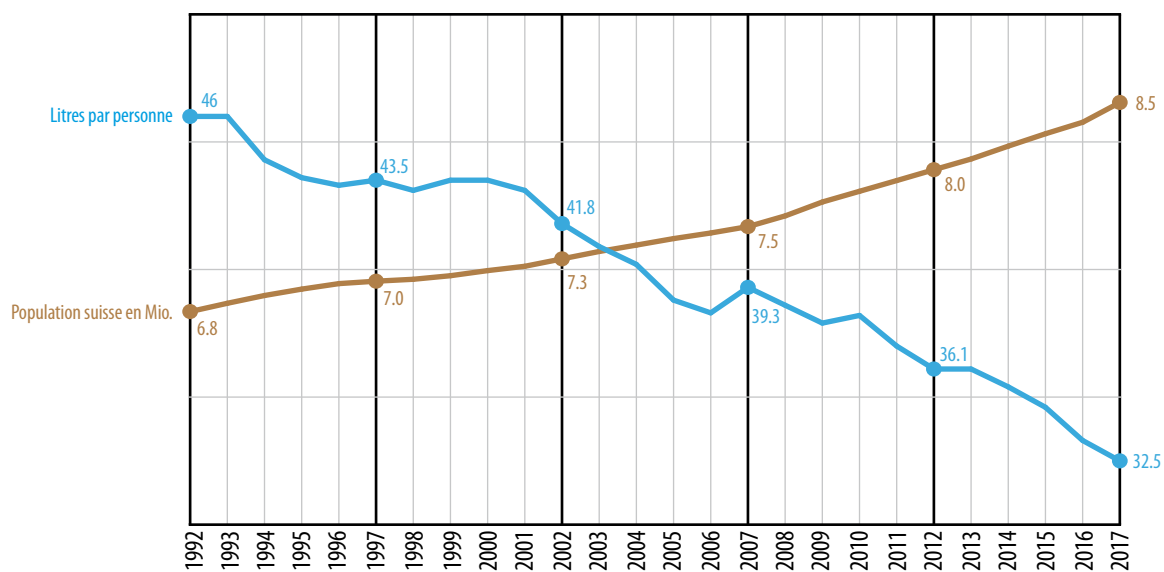
Production en hl Suisse romande



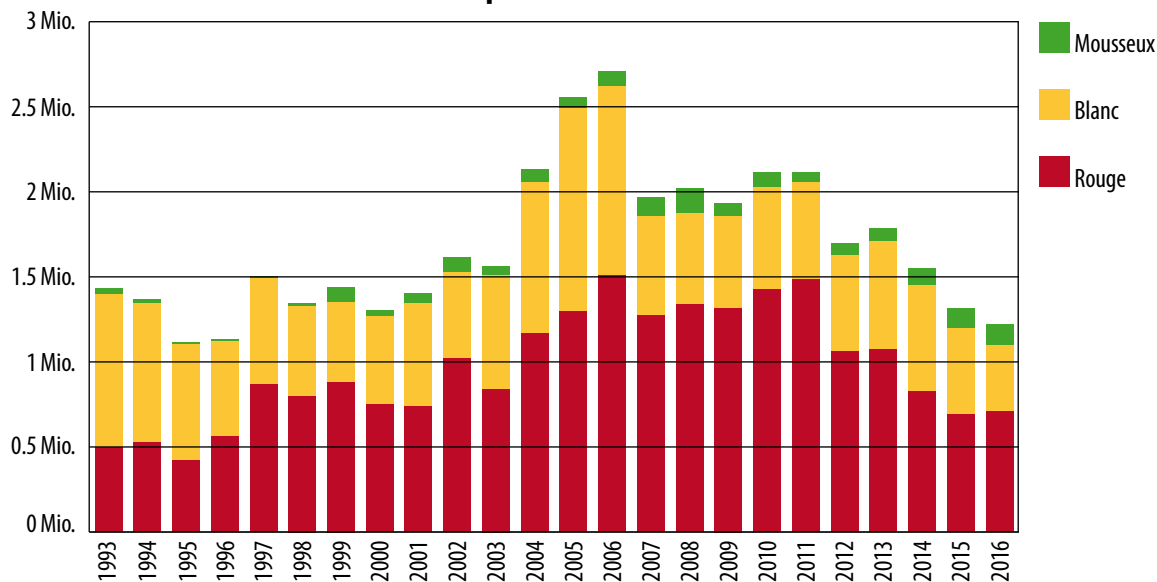
Consommation en litres



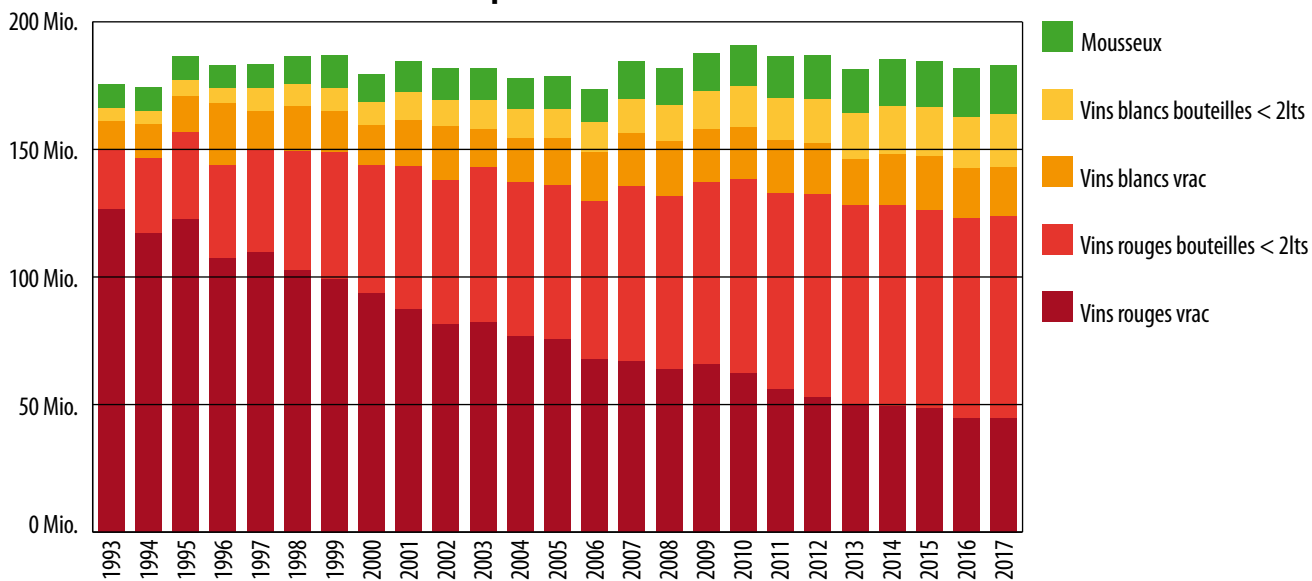
Consommation de vin en litres par personne



Export en litres



Import en litres





Kapellenstrasse 14
Case postale
3001 Berne
Tél. 058 796 99 55
Fax 058 796 99 03
sevs@ascv-vsw.ch

À votre santé !